



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires .**

25 Septembre 2023

Note de présentation du projet d'arrêté inter-préfectoral portant délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captage (ZPAAC) des champs captants prioritaires «Prairies des Guerres», «Les Prés Hauts» et «Sources de Vert» de la commune de VERT-en-DROUAIS.



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer.**

La présente consultation du public porte sur un projet d'arrêté inter-préfectoral de délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage des champs captants prioritaires «Prairies des Guerres», «Les Prés Hauts» et «Sources de Vert» de la commune de Vert-en-Drouais.

Cette délimitation s'insère dans un processus visant à préserver, selon une approche durable, la qualité des eaux brutes exploitées pour l'alimentation en eau potable face aux problématiques de nitrates et de pesticides. C'est à l'intérieur de cette délimitation que seront concentrés les efforts pour atteindre cet objectif, sans préjudice des actions réglementaires menées par ailleurs. Cette délimitation, au-delà de l'aspect réglementaire, a été validée par un comité de pilotage suite à une étude hydrogéologique.

CONTEXTE:

Le champ captant «Prairie des Guerres» contient deux forages et alimente en eau potable les communes de Vert-en-Drouais, Louvilliers-en-Drouais, Boissy-en-Drouais, Allainville.

Le champ captant «Prés-Hauts» contient deux forages de secours de l'usine de production d'eau potable de Vernouillet. Les 12 communes desservies par l'usine de production de Vernouillet sont les suivantes: Dreux, Vernouillet, Garnay, Luray, Ste-Gemme-Moronval, Marville-Moutiers-Brûlé, Le Boullay-Thierry, Garancières-en-Drouais, Crécy-Couvé, Tréon, Saulnières, Aunay-sous-Crécy.

Le champ captant «Sources-de-Vert» contient six forages et alimente une partie de la ville de Paris.

Les trois champs captants captent l'aquifère de la craie séno-turonienne.

Les dix forages constitutifs des trois champs captants concernés se révèlent sensibles aux pollutions diffuses par les nitrates et produits phytosanitaires. Actuellement, la teneur en nitrates est en moyenne de 30 mg/L pour «Prairies des Guerres», 37 mg/L pour «Les Prés-Hauts» et 42 mg/L pour «Sources-de-Vert» donc inférieure à la limite de potabilité en eau distribuée de 50 mg/L. On trouve en revanche la présence de façon chronique de plusieurs produits phytosanitaires ou de leurs métabolites de dégradation non pertinents (Metazachlore ESA, Metazachlore OXA, Diméthachlore CGA 369873) dont la teneur reste en deçà du seuil de vigilance de 0,9 µg/L ;

OBJECTIFS:

Conformément au Grenelle de l'environnement (loi n°2009-967 du 3 août 2009), de leur intérêt stratégique et de leur vulnérabilité aux pollutions diffuses, ces champs captants sont identifiés comme « prioritaires » au sein du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie.

Par conséquent, conformément à l'article L.211-3 du code de l'environnement, la délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation de Captage de Vert-en-Drouais, d'une surface de 5454 hectares au total, sur laquelle est mis en œuvre un programme d'actions agricoles et non agricoles volontaires visant à l'amélioration de la qualité de l'eau doit être validée par arrêté préfectoral.

